

# Overview des possibilités pour sauvegarde poste de travail

## Sauvegarde « individuelle »

Disk interne, externe, clef usb



PNAS : Versailles-biogger-users



Cloud INRA: offre capacitive



## Sauvegarde « collaborative »

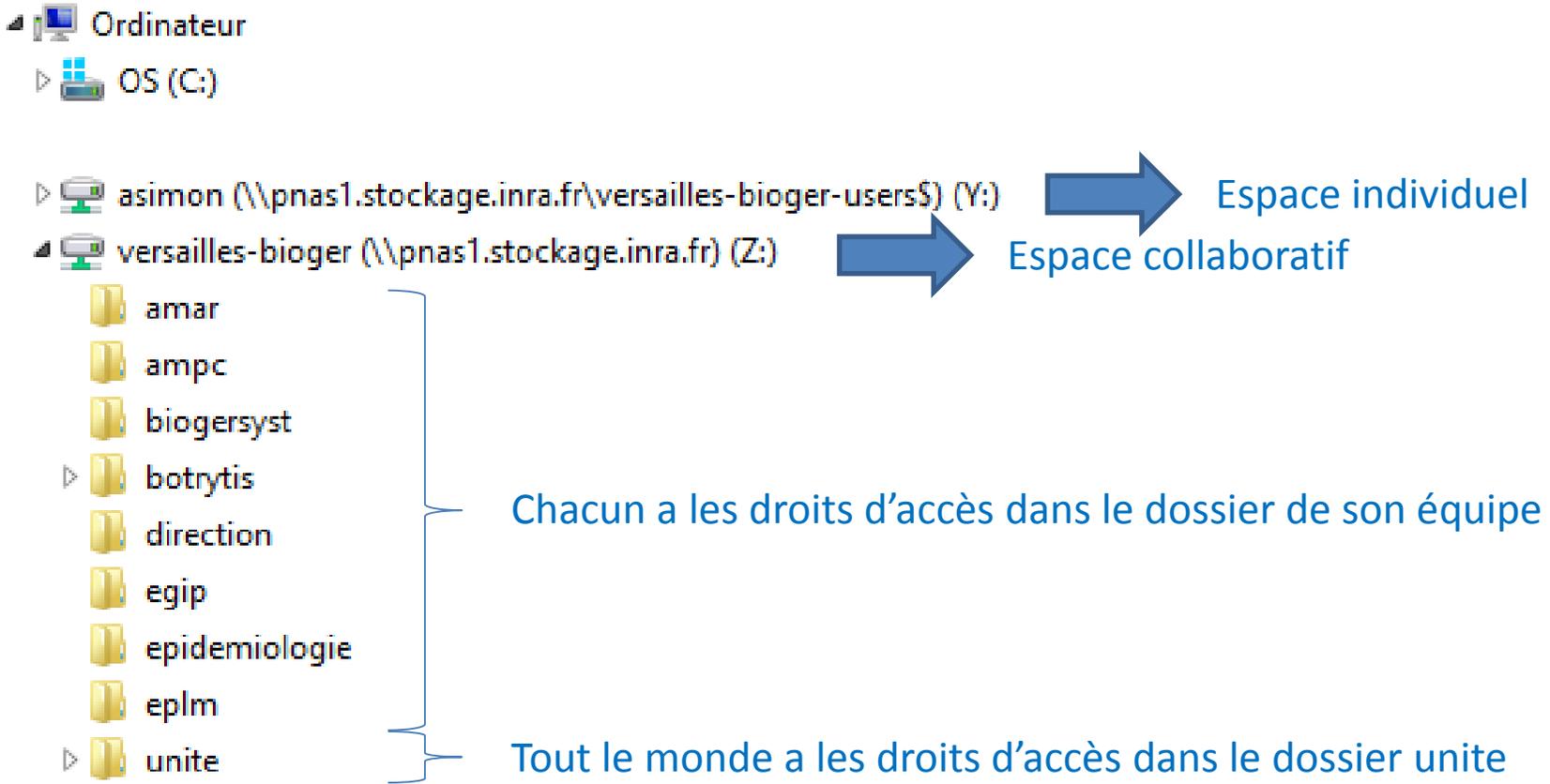
PNAS : Versailles-biogger



# Overview des possibilités pour sauvegarde poste de travail

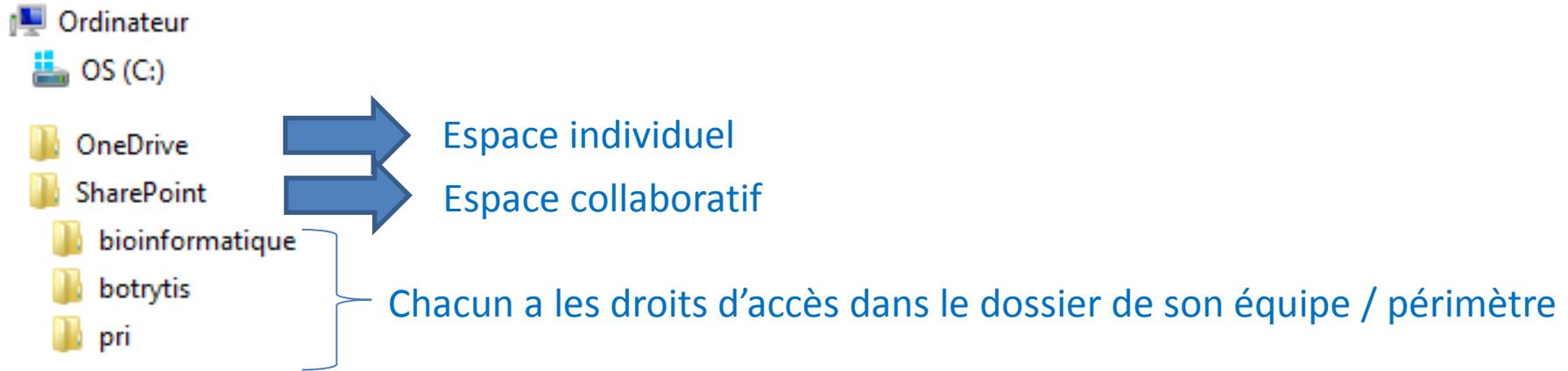
	Coût achat	Coût recurrent	Taille Max	accessibilité	Sauvegarde automatique	Sécurisation des données	Mise en oeuvre	Restriction acces	Win	Mac	Linux	
Individuel	Disk externe	1To (60€)	-	Local	Possible	aucune	Plug and play	user	OK	OK	OK	
	Clef USB	256Go (60 €), 512 Go (140 €)	-	Local	Possible	aucune	Plug and play	user	OK	OK	OK	
	PNAS: users	-	-	15Go / user = 1,4To /unité	Local / Extérieur VPN	Possible	backup	Montage (auto avec AD)	user	OK	OK	OK
	Onedrive : users	-	-	30Go	Local / Extérieur / Partage hors INRA	Possible	backup	Montage ou web	user	OK	OK	OK
Collaboratif												
	PNAS: unité	-	-	5Go / user = 522Go / unité	Local / Extérieur VPN	Possible	backup	Montage (auto avec AD)	User/group	OK	OK	OK
	Sharepoint : unité	-	-	30Go / unite	Local / Extérieur (VPN?) / Partage hors INRA	Possible	backup	Montage ou web	User/group	OK	OK	OK
A la demande (Indiv ou collabo)												
	Stockage à la demande		300€ / To / an	-	Local / Extérieur (VPN?)	Possible (?)	backup	Montage ?	User	OK	OK	OK
	Cloud (offre capacitive)		50€ / To / an	-	Local / Extérieur (VPN?)	Possible	backup	Montage	User, partage espace commun	OK	OK	OK

# PNAS individuel et PNAS collaboratif

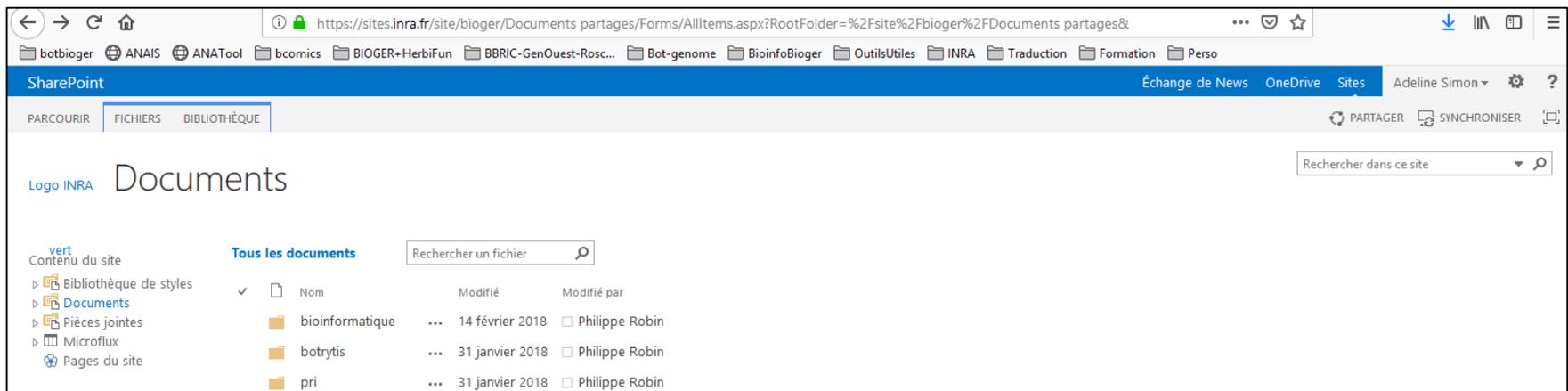


# OneDrive (individuel) et SharePoint (collaboratif) [Outils MERCURE]

## Montage :



Web : Espace individuel (OneDrive) = <https://partage-fichiers.inra.fr/perso/asimon/Documents/>  
Espace collaboratif (SharePoint) = [https://sites.inra.fr/site/bioger/Documents partages/](https://sites.inra.fr/site/bioger/Documents%20partages/)



## Cloud INRA: offre capacitive

Nom du service	Objectif du service	Statut	Tarification 2018 - 2019 HT
Stockage de données capacitif à la demande	Mettre à disposition des espaces de stockage privilégiant la gestion de volumes de données à la performance, sur une plateforme mutualisée et sécurisée	En service	50 EUR (To an)

### Bénéficiaires :

- Une demande de stockage capacitif peut être déposée par toute personne rattachée à une structure Inra sous couvert de son directeur d'unité. Le processus de validation et de gestion des demandes se déroule dans ARIANE.

### Localisations géographiques du service :

- Datacenters (IDF et Toulouse) sous la responsabilité fonctionnelle de la DSI au sein desquels le service est déployé.
- Le service est synchronisé entre les Datacenters Inra dans le cas du niveau de service « géorépliqué »

### Accès au service :

- Conformément aux règles décrites dans le processus de gestion des demandes, les modalités d'accès au service sont les suivantes :
  - Remplir le formulaire de demande de souscription au service accessible sur le [portail Ariane](#) > Informatique d'appui et de proximité > Demander un service > Services d'Infrastructures Informatiques Collectives.
  - Toute demande relative à un service déjà souscrit doit être formalisée via le [portail Ariane](#) > Obtenir de l'aide

### Prérequis:

- Le bénéficiaire désigne un ou plusieurs correspondants en charge de la relation avec les administrateurs du service et en charge de la gestion interne de l'espace stockage (voir restrictions).
- Convention de service et convention financière complétées et signées par les deux parties.
- L'accès au service nécessite l'utilisation du protocole S3 / Swift (HTTPS) depuis un site d'accès répondant aux exigences d'accès à la plateforme de stockage.
  - Dans la majorité des cas, la DSI recommande l'usage du protocole S3 (standard « Amazon »)
- Service demandé explicitement par le bénéficiaire via l'enregistrement d'une demande Ariane
- Le bénéficiaire pourra accéder à ses clés d'accès au service en se connectant au portail <https://cloud.inra.fr>

### Durée du service :

- Selon convention de service
- 1 an avec tacite reconduction (incluant un délai de prévenance de 3 mois en cas de non reconduction).
- Chacune des deux parties peut demander à mettre fin au service. En cas de décision de mettre fin au service, le bénéficiaire est chargé de récupérer ses données dans un délai de 3 mois.
- A minima : une demande d'espace temporaire peut être effectuée pour une durée minimale de 3 mois.

### Restrictions :

- Le service ne comprend pas la gestion interne de l'espace : création des dossiers, gestion des droits sur les dossiers, etc
- En fonction du site d'accès, les débits relatifs au réseau pour l'accès aux données peuvent être limités ce qui peut impacter l'utilisation de ce service : ce sujet sera instruit dans le cadre de la qualification de la demande
  - Avec le protocole S3, il est possible d'optimiser les transferts en activant la parallélisation des flux
- L'accès aux données depuis l'extérieur de l'INRA nécessite l'utilisation des services d'accès distant.

→ Espace individuel ou très collaboratif